



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROVENCE-ALPES-C
ÔTE-D'AZUR

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS

N°R93-2016-121

PUBLIÉ LE 24 DÉCEMBRE 2016

Sommaire

SGAR PACA

R93-2016-12-23-002 - arrêté limites d'arrondissement 04 modificatif (2 pages)

Page 3

SGAR PACA

R93-2016-12-23-002

arrêté limites d'arrondissement 04 modificatif



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Secrétariat général pour les affaires régionales

ARRÊTÉ PREFECTORAL

23/12/2016

rectifiant l'arrêté du 20 décembre 2016 portant modification des limites territoriales des arrondissements des Alpes-de-Haute-Provence

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L3113-1 qui confie au représentant de l'État dans la région la compétence pour modifier les limites territoriales des arrondissements ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets de région, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du Président de la République du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Stéphane BOUILLON, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

VU la circulaire du ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales en date du 25 novembre 2004 relative à la déconcentration de la modification des limites d'arrondissement ;

VU l'arrêté du 18 octobre 2016 portant délégation de signature à M. Thierry QUEFFELEC, secrétaire général pour les affaires régionales de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2016 portant modification des limites territoriales des arrondissements des Alpes-de-Haute-Provence ;

CONSIDERANT qu'une erreur matérielle est intervenue dans la rédaction de l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2016 susvisé,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de rectifier la numérotation des articles dudit arrêté ;

SUR proposition du secrétaire général pour les affaires régionales de Provence-Alpes-Côte d'Azur,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

L'arrêté préfectoral du 20 décembre 2016 portant modification des limites territoriales des arrondissements des Alpes-de-Haute-Provence est ainsi modifié :

1°) En lieu et place des mots « ARTICLE 5 », lire « ARTICLE 4 ».

2°) En lieu et place des mots « ARTICLE 6 », lire « ARTICLE 5 ».

3°) En lieu et place des mots « ARTICLE 7 », lire « ARTICLE 6 ».

Le reste demeure inchangé.

ARTICLE 2

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le préfet des Alpes-de-Haute-Provence sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence.

Fait à Marseille, le 23 décembre 2016

Pour le préfet de région et par délégation,

Le secrétaire général pour les affaires régionales

SIGNE

Thierry QUEFFELEC